

**C**A ARRIVE GÉNÉRALEMENT VERS LES ONZE-DOUZE ANS. On est si émerveillé de découvrir ces vingt-cinq lettres qu'on se les refile avec délectation à la récré.

Pensez, c'est le-mot-le-plus-long-de-la-langue-française. Puis passent les années et l'on ne trouve jamais l'occasion de s'en servir. Eh bien, l'occasion, on l'a maintenant au Liban. Plutôt trois fois qu'une. Répétez après moi l'exemple: La troïka gouverne, pardon gouvernait, *anticonstitutionnellement*. Voilà, c'est dit. Et si ça ne fait pas vraiment de bien, ça fait au moins plaisir à Maïssa.

Il n'était certes pas besoin d'attendre le coup de sang de Nabih Berry pour se rendre compte des aberrations qui régissent la vie publique du pays, qui en alimentent l'ingouvernabilité, qui en ferment le devenir. La prorogation du mandat présidentiel, à l'automne 1995, a d'ailleurs montré avec suffisamment de clarté – et beaucoup d'outrecuidance – le peu de cas que les gouvernants et leurs parrains d'à côté faisaient de la Loi fondamentale. C'est dire combien peu convaincantes sont les récriminations constitutionnelles que s'envoient à la figure le chef de l'État et le président de l'Assemblée. Mais nul ne s'y trompe tant l'incrédulité des gouvernants a bétonné l'incrédulité des gouvernés.

Que la Constitution de la II<sup>e</sup> République appelle d'urgence un ajustement, aucun citoyen de bonne foi ne songerait à le contester. Mais que les amendements proposés par l'un et les critiques formulées par l'autre soient guidés par un souci sincère de réforme, aucun citoyen de bon sens ne se risquerait à le croire. Ne serait-il pas plus utile, en la matière, de jeter une fois pour toutes le masque pour confesser la querelle de pouvoir? Les joueurs y trouveraient eux-même avantage; ils s'éviteraient la schizophrénie tout en nous épargnant la catastrophe institutionnelle qui guette le pays.

**MAIS IL Y A AUSSI AUTRE CHOSE DANS CETTE DISPUTE** et qui n'est pas moins inavoué que la voracité des personnes, c'est l'intranquillité des communautés devant le régime issu de Taëf qui, sept ans après, n'a toujours pas trouvé son point d'équilibre. Qu'elles cherchent à pérenniser une position de force, récemment conquise ou retrouvée, ou qu'elles veuillent éviter la perpétuation d'un repli, il est sûr que l'insatisfaction des communautés religieuses au Liban est l'un des facteurs qui énervent l'action des élites politiques, surtout celles qui prétendent trouver dans l'allégeance confessionnelle une source de légitimité.

Encore faut-il bien voir qu'il n'y a pas d'automatisme dans cette affaire. Si Elias Hraoui et Nabih Berry sont aujourd'hui en bisbille, ce n'est pas forcément parce que la contradiction entre maronites et chiïtes a atteint un degré d'exacerbation irrémissible. Ce serait plutôt entre chiïtes et sunnites que ça chiffonne. On voit bien là à quel jeu de billard se prête la configuration à trois, qu'elle s'appelle troïka ou pas. Qui plus est quand celui qui tient la queue s'amuse à varier les combinaisons pour rester seul maître du tapis.

## Anticonstitutionnellement

On ne saurait cependant tirer argument de cette intrication des susceptibilités confessionnelles pour mélanger les situations et

### *Ne serait-il pas plus utile de jeter une fois pour toutes le masque et confesser la querelle de pouvoir?*

négliger de reconnaître la gravité particulière du problème qui, en matière de géopolitique communautaire, domine l'après-Taëf: le désarroi maronite. Mais on se leurre aussi quand on croit que c'est par la fixation obsessionnelle sur les compétences perdues du chef de l'État qu'on pourra guérir le mal.

**LA PREMIÈRE CONDITION D'UNE CURE, ON LE SAIT BIEN**, c'est que le patient ait le désir de guérir. Mais, en l'occurrence, rien n'est moins sûr, comme le laissent penser l'attitude amorphe des représentants autoproclamés de la communauté maronite aussi bien que les gesticulations désordonnées de la plupart de ses élus. On ne saurait pour autant tenir l'effet pour la cause, tout en s'acharnant par ailleurs à favoriser la progression de la maladie. Las! C'est bien à cela que s'appliquent, chacun à sa façon, les différents réseaux du pouvoir. C'en est même devenu un réflexe. Comment comprendre autrement les raffles automatiques auxquelles les services de sécurité, visiblement déboussolés par l'attentat de Tabarja, se sont laissés aller? Ce réflexe, il est vital de très vite le désapprendre, et pas seulement parce que la précipitation s'est soldée par une magistrale perte de face pour toutes les composantes du pouvoir.

Mais, par-delà l'indispensable décripation de la logique policière qui commande la perception politique des chrétiens par l'État, il y a des mesures urgentes à prendre pour faire cesser l'exception. Tout d'abord l'élargissement de Samir Geagea après extension de la loi d'amnistie à tous les crimes de guerre et à l'ensemble de la période allant jusqu'à la dissolution des milices (30 avril 1991) ainsi que la levée de l'hypothèque judiciaire pesant sur le retour du général Aoun. Ce faisant, le pouvoir et ses parrains se mettraient enfin en position de fonder le compromis communautaire de Taëf sur une réelle réconciliation nationale.

En revanche, s'il y a bien une chose qu'il convient d'éviter, c'est l'illusion qu'on redonnerait aux chrétiens le sentiment d'un avenir avec un «homme fort», que ce soit un président à re-reconduire, un militaire à recycler ou un paramilitaire déjà bien recyclé. On ne ferait par là que réveiller des fantasmes qu'on sait dangereux. Et l'on ne réglerait en rien la panne institutionnelle. Et, pour couronner le tout, on n'aurait même plus la satisfaction d'employer le mot le plus long de la langue française, puisque l'un des plus courts suffit à qualifier le parti pris de la facilité.

Nul.